



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2019

Présents : MM. BLANC Laurent, BEN ALI Zaïna, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, SANDJIVY Sylvie, MARIGNANE Gérard, PAOLETTI Cécile, ZICKGRAF Didier
Absents : DEROSE David, ESTIENNE Bernard, MELANO Yolène, ROGIER Gilles, SANNA Magali,
Procurations : Aucune

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2019

VOTE : POUR à l'unanimité

I – VENTE D'UNE COUPE DE TAILLIS DE CHENE EN FORET COMMUNALE – Exercice 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'ONF en date du 22 janvier 2019 concernant les coupes prévues en 2019 en forêt communale relevant du Régime forestier. Il présente l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement	Année prévue
23_t	Taillis	4	130	oui	2019

L'ONF devra procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.
Il précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition de l'acheteur			
23_t	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appel d'offre <input checked="" type="checkbox"/>	Contrat de gré à gré <input type="checkbox"/>	Sur pied <input checked="" type="checkbox"/>	Façonné <input type="checkbox"/>	En bloc <input checked="" type="checkbox"/>	A la mesure <input type="checkbox"/>

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-TROPEZ AU SYMIELECVAR

Le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération en date du 8 novembre 2018, la commune de Saint-Tropez a acté son adhésion au SYMIELECVAR et désigné deux délégués devant la représenter aux réunions de Comité Syndical.

Le comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 23 janvier 2019 pour l'adhésion de la commune de Saint-Tropez, au Syndicat.

Conformément à l'article L5211-18 du Code général des Collectivité territoriales et la loi n° 2004-809 du 13 aout 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil municipal.

VOTE : POUR A L’UNANIMITE

III - TRANSFERT DES COMPETENCES OPTIONNELLES N°1 ET N°3 DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER AU SYMIELECVAR

Le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération en date du 26 novembre 2018, la commune de Cavalaire-sur-Mer a acté le transfert des compétences optionnelles n°1 *Equipement des réseaux d'éclairage public* et n° 3 *Economies d'énergie* au SYMIELECVAR.

Le comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 23 janvier 2019 pour adopter ce transfert de compétences.

Conformément à l'article L5211-18 du Code général des Collectivité territoriales et la loi n° 2004-809 du 13 aout 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil municipal.

VOTE : POUR A L’UNANIMITE

IV - REGROUPEMENT DES REGIES RESTAURANT SCOLAIRE ALSH ET GARDERIE ET OUVERTURE D’UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers de services des modes de paiement dématérialisés qui, outre l'image de modernité attachée et d'ouverture vers la dématérialisation, simplifient pour l'usager le paiement des factures et répond à une demande forte de leur part pour ces modes de paiement

M. le Maire rappelle que la commune va très prochainement ouvrir un portail famille proposé par la société ARG Solutions permettant la réservation et le paiement par les familles des factures de la garderie, de la restauration scolaire et ALSH par internet.

Dans le cadre de la mise en place de ce portail famille, il est proposé de regrouper en une régie unique les régies restauration scolaire, garderie et ALSH et d'ouvrir un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor Public (DFT).

Celui-ci permet en effet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor public et donc un «créditement» accéléré de la trésorerie de la collectivité. En outre, l'existence d'un DFT facilite la mise en place des paiements par carte bancaire par internet, via le portail Famille en cours d'installation (TIPI : Titres Payables par Internet).

VOTE : POUR A L’UNANIMITE

V- ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA SPA DE TOULON POUR LA STERILISATION DES CHATS

Monsieur le Maire rappelle la campagne de stérilisation de chats libres effectuée sur la commune en 2017 et 2018.

Il dit que la stérilisation des chats doit nécessairement être poursuivie en 2019.

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat proposé par la SPA de Toulon et demande aux membres du conseil de bien vouloir en délibérer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

19 h : Arrivée de Monsieur Gilles ROGIER

VI - FINANCEMENT D'UNE CLASSE DECOUVERTE DE LA CLASSE CM1/CM2 Année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignante de la classe de CM1/CM2 a organisé cette année une classe découverte sur le thème «Sports de pleine nature autour de l'eau » à Bauduen au Lac de Sainte Croix.

Cette « classe découverte » concerne les élèves de la classe de CM1/CM2

Le financement, assuré par la coopérative scolaire et les familles, a fait apparaître un besoin de financement résiduel qui s'élève à 125 € par enfants

Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle, du montant demandé soit : **125 € par enfant.**

Il demande au conseil de se prononcer et il précise qu'il faut encore attendre la validation du projet par l'inspection académique.

Madame Debordeaux demande la raison pour laquelle on fait appel à un ATSEM pour encadrer cette classe d'enfants de plus de 9 ans.

Monsieur le Maire précise que la question sera posée à Madame l'inspectrice.

Madame Chatard ajoute qu'il serait normal que l'encadrement soit assuré par les parents d'élèves.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

VII - AVENANT A LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition d'avenant n°2 à la convention d'organisation et de financement des transports qui a pour objet, pour la participation des familles, suite à la mise en place de l'inscription en ligne, de préciser les modalités d'émission des titres de recette auprès des autorités organisatrices de second rang (AO2). Le titre de recette sera dressé sur la base du montant de l'abonnement scolaire ou de la quote-part restante de l'AO2 dans le cas d'un paiement direct à la région par la famille selon la liste des élèves inscrits.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IX – QUESTIONS DIVERSES

♦ PLU

Monsieur le maire informe l'assemblée que le PLU a été présenté au CNDPS le 26 février en Préfecture. Le projet a été auparavant présenté par la DDTM, puis par le bureau d'études et moi-même. Les membres de la Commission ont salué unanimement le courage politique de notre projet, préservation des terres agricoles, diminution considérable des zones NB, protection de l'environnement....

Notre PLU est validé et sera arrêté par le Conseil Municipal dès réception du compte rendu de la Commission (semaine 17).

♦ RIFSEEP ET PPCR

Les dossiers ont été adressés au Centre de gestion.

Mme DEBORDEAUX rappelle que dans le cadre du RIFSEEP, un autre volet, le PPCR (parcours, professionnalisation, carrières, rémunérations) a été mis en place et prévoit une augmentation de points d'indice pour chaque agent au premier janvier 2017 (fait) et une autre augmentation au 1^{er} janvier 2019 (à faire).

♦ **Résultats comptables - Budget Général**

Présentés par M. ROGIER

FONCTIONNEMENT

Recettes : 1489 000 €

Dépenses : 1044 000 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 587 000 €

Dépenses : 352 000 €

RESTES A REALISER

Recettes : 529 000 €

Dépenses : 1 241 000 €

♦ **Résultats comptables - Budget Eau et assainissement**

EXPLOITATION

Recettes : 116 000 €

Dépenses : 40 000 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 294 000 €

Dépenses : 391 000 €

Ces résultats peuvent être légèrement modifiés, les vérifications avec la Trésorerie n'étant pas tout à fait terminées.

♦ **Informations sur les ralentisseurs**

Mme DEBORDEAUX indique que suite à l'entrevue avec M. POURRIERE (CD), en présence de M. ZICKGRAF, M. MARIGNANE et M. GILLIBERT, un premier projet est rendu concernant la mise en place de chicanes, Route de Varages.

En ce qui concerne la demande de ralentisseurs aux Cèdres, M. POURRIERE dit que l'effet sécuritaire serait moins probant compte tenu du nombre de riverains, de plus, à long terme, il serait envisagé un rond-point (prévu au PLU) pour aménager la circulation suite aux constructions sur le terrain près du lavoir.

L'étude sur l'entrée du village, avant la Salle Fontvieille, est moins convaincante du fait de la déclivité de la route et de la limitation de vitesse d'entrée d'agglomération.

En revanche, les efforts seront portés sur la zone la plus fréquentée, devant la mairie et le commerce afin d'établir la continuité du ralentissement de l'entrée de la route de Varages.

Nous profiterons du déplacement et du remplacement de l'abri bus qui n'est plus aux normes pour étudier un nouveau plan de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers. Pour cela, M. FARRUGIA responsable des Routes au Conseil Départemental et M. GERROSSIER, responsable du Pôle Routes à Rians se rendront sur place.

♦ **Station d'épuration**

M. DUVAL informe qu'un projet de déplacement de la STEP du village en aval du ruisseau pourrait être envisagé (Vu avec M.LATON de l'Agence de l'eau). M. le Maire indique qu'il a été contacté par le propriétaire des terrains sur lesquels des lits de roseaux pourraient être implantés.

A suivre....

♦ **Délinquance à La Mourotte**

M. BUISSON informe des problèmes récurrents de dégradations à la Mourotte. Il s'agit de quelques ados dont le comportement est grave. Il demande à M. le Maire de convoquer les parents.

♦ **Les 10 ans du RAM**

Mme SANDJIVY indique, que lors de l'AG, Mme MALEVAL, animatrice au RAM, a évoqué le projet de fêter les 10 ans de l'association. Date prévue Décembre 2019.

Pour la réalisation de cet évènement, une subvention pourrait être demandée à chaque commune. Le besoin de financement serait de l'ordre de 400 €.

M. Le Maire précise que le projet devra être finalisé et adressé en Mairie pour éventuellement le subventionner.

♦ **Festivités 2019**

Mme CHATARD annonce les différentes activités programmées pour le 14/07 et 15/08 qui ont reçues l'aval de la commission.

Le montant des prestations est évalué à 16 000 €.

Compte tenu que M. CHAMPAVERE, cette année, ne participera pas au financement, par rapport aux dépenses de 2018, un besoin d'un financement supplémentaire de 3000 € est nécessaire.

M. Le Maire dit que les demandes de subventions des diverses associations seront étudiées Lundi par la commission.

La séance est levée à 20 heures 00